

Page : 1/5

Date d'impression : 15.07.2010 Révision: 13.07.2010

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit: Propionate de sodium
- · Code du produit: 890
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit chimique de base
- · Producteur/fournisseur:

Thommen-Furler AG

Industriestrasse 10

CH-3295 Rüti bei Büren (BE)

Tel. +41 32 352 08 00

Fax. +41 32 352 08 08

- · Service chargé des renseignements: Département Product Managment
- · Renseignements en cas d'urgence: TOX-Center: Tél. 145

2 Identification des dangers

· Principaux dangers:



Xn Nocif

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

R 21 Nocif par contact avec la peau.

R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Éléments d'étiquetage SGH



Attention

H312 - Nocif par contact cutané.

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

· Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P321 Stockage:

P405 Garder sous clef.

· Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique:
- · No CAS Désignation

137-40-6 Propionate de sodium

(suite page 2)



Page : 2/5

Date d'impression : 15.07.2010 Révision: 13.07.2010

Nom du produit: Propionate de sodium

(suite de la page 1)

· Code(s) d'identification

· No EINECS: 205-290-4

4 Premiers secours

· Remarques générales:

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion: Demander immédiatement conseil à un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- · Les précautions individuelles: Pas nécessaire.
- · Mesures pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Méthodes de nettoyage/récupération:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

- · Manipulation:
- · Précautions à prendre pour la manipulation:

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

(suite page 3)



Page : 3/5

Date d'impression : 15.07.2010 Révision: 13.07.2010

Nom du produit: Propionate de sodium

(suite de la page 2)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

Indications générales	
Forme:	Poudre
Couleur:	Blanc
Odeur:	Inodore
Changement d'état	
Point de fusion:	210℃
Point d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'inflammation:	> 250 °C
Inflammabilité (solide, gazeux)): La substance n'est pas inflammable.
Température d'inflammation:	> 350 °C
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Densité:	Non déterminée.
Masse volumique à 20℃:	300-650 kg/m³
Solubilité dans/miscibilité ave	c
l'eau à 20℃:	500-995 g/l

(suite page 4)



Page : 4/5

Date d'impression : 15.07.2010 Révision: 13.07.2010

Nom du produit: Propionate de sodium

(suite de la page 3)

· valeur du pH (100 g/l) à 20 °C: 7,5-10

10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Substances à éviter:
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 5600 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Irrite la peau et les muqueuses.
- · des yeux: Effet d'irritation.
- · Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

- · Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité):
- Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- Effets écotoxiques:
- · Toxicité aquatique:

LC50/24 h 5000 mg/l (lepomis macrochirus)

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit:
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):

Non

- · Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train):
- · Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):
- Classe IMDG:
- · Marine Pollutant:

(suite page 5)



Page : 5/5

Date d'impression : 15.07.2010 Révision: 13.07.2010

Nom du produit: Propionate de sodium

(suite de la page 4)

- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:
- · Classe ICAO/IATA:
- · "Règlement type" de l'ONU: -

15 Informations réglementaires

· Marquage selon les directives CEE:

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne.

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



Xn Nocif

· Phrases R:

21 Nocif par contact avec la peau.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

· Phrases S:

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

- · Prescriptions nationales:
- · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- · Teneur en COV selon OCOV: 0 %
- · Indications réglementaires selon ORRChim Aucune.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Département Product Managment
- · Contact: Dr Ludwig Muster / Bernard Zmoos
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

CHF -